

Procès-verbal n° 24-2024
Assemblée générale de printemps du Conseil intercommunal

Le jeudi 30 mai 2024, à 19h00
Bex, salle de conférences de l'ARASAPE

Présidence	M. Léonard Studer, Président
Présences	Selon liste annexée
Excusés	<i>Délégués :</i> Mme Raphaële Brugger, Ormont-Dessous Maximilien Stauber, Château-d'Oex M. Jean-François Cossetto, Bex <i>Comité :</i> Mme Maude Allora, Aigle M. Pascal Berruex, Château-d'Oex

* * *

Ordre du jour

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation d'un délégué
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 02.11.2023
4. Rapport de M. Fabio Lecci, Président du Comité de direction
5. Préavis n°01-2024 « Règlement du personnel de l'accueil familial de jour - AFJ »
6. Rapport des commissions et adoption
7. Préavis n°02-2024 « Gestion et Comptes 2023 »
8. Rapport de la Commission de gestion et adoption
9. Préavis n°03-2024 « AJE - Plan de développement 2025-2030 »
10. Rapport des commissions et adoption
11. Rapport 2023 de la Commission de gestion
12. Informations du Comité
13. Propositions individuelles et divers

* * *

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

M. Studer, président, dirige les débats.
Il salue les personnes présentes, membres du Conseil et du Comité, et excuse les absents.
Il remercie Mme Stettler, vice-présidente, pour l'avoir remplacé lors du dernier Conseil.
M. Hediger remplace formellement pour la Commune de Bex M. Cossetto, excusé. Ayant déjà fonctionné comme délégué, il est dispensé d'assermentation.

2. Assermentation d'un délégué

Par lettre du 29.02.2024, la Municipalité de Rossinière annonce que l'élection complémentaire du 04.02.2024 a vu M. Alexandre Fivat accéder à l'Exécutif « pétolais » et que celui-ci remplacera, à la faveur d'un remaniement des dicastères, Mme Catherine Pilet, actuelle déléguée du Conseil intercommunal.

Pour qu'il puisse valablement participer aux débats, M. Fivat doit être assermenté et le Président demande à l'assemblée de se lever. Le serment tel que prévu à l'article 9 de la loi sur les communes (LC) est lu par M. Studer et M. Fivat fait la promesse attendue.

La liste qui circule atteste de la présence de 16 délégués sur 18, le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3. Adoption du procès-verbal n° 23-2023 de l'Assemblée extraordinaire du 02.11.2023

Ce compte-rendu, joint en annexe, est adopté avec remerciements à son auteur.

4. Rapport de M. Fabio Lecci, président du Comité de direction

M. Lecci procède à la lecture de son rapport tel qu'il figure dans les rapports d'activité 2023 des deux secteurs d'activité de l'ARASAPE, édités cette année sous une forme séparée.

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des délégués. Il est annexé au présent procès-verbal.

M. Studer le met en discussion puis s'associe aux remerciements adressés par le Comité au personnel.

5. Préavis n° 01-2024 « Règlement du personnel de l'accueil familial de jour - AFJ »

Dans ses conclusions, le préavis, qui vise entre autres à formaliser les conditions de travail des accueillantes en milieu familial et gommer les inégalités de traitement auxquelles cette catégorie de travailleuses est soumise par rapport aux autres collaborateurs et collaboratrices de l'ARASAPE, demande au Conseil :

1. *D'approuver le règlement du personnel de l'accueil familial de jour*
2. *D'adopter sa mise en application au 1^{er} janvier 2025*

Les conclusions font l'objet d'un amendement de la part du Comité au point 2°, par suite d'une remarque de la Commission ad hoc concernant l'entrée en vigueur du règlement. En effet, les termes utilisés à son article 98 et dans les conclusions du préavis ne sont pas identiques. Par souci de concordance, l'amendement précise que le règlement peut entrer en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2025.

Le Président met l'amendement en discussion, qui n'est pas demandée. Les délégués adhèrent à cette modification, les autres articles du règlement ne sont pas discutés.

6. Rapport des commissions et adoption

Mme Christen donne lecture du rapport de la Commission ad hoc et Mme Habegger de celui de la Commission de gestion. Leurs conclusions sont identiques à celles du préavis. Leurs rapports respectifs sont joints au présent procès-verbal.

La discussion est ouverte, n'est pas demandée et est close.

Relues par le Président et soumises au vote des délégués, les conclusions du préavis n° 01-2024 telles qu'amendées sont adoptées à l'unanimité, avec abstention du Pays-d'Enhaut. Le règlement peut être transmis au Conseil d'Etat pour validation.

M. Lecci remercie les deux commissions qui ont fait un excellent travail sur ce règlement.

7. Préavis n° 02-2024 « Gestion et Comptes 2023 »

Par ce préavis dont les conclusions sont décrites ci-dessous, il est demandé aux délégués :

1. *D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés*
2. *D'accepter de prélever le montant de CHF 106'359.75 et de CHF 10'610.93 sur les fonds de réserve cantonaux respectivement du DSAS et des AAS*
3. *De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.*

8. Rapport de la Commission de gestion et adoption

Le Président donne la parole à Mme Tougne pour lecture du rapport de la Commission de gestion. Ses conclusions sont identiques à celles du préavis. Le rapport figure en annexe au présent procès-verbal.

Les comptes et la gestion 2023 ne font l'objet d'aucun commentaire, question ou remarque de la part des déléguées et délégués.

Le Président relit les conclusions du préavis et les met au vote. Moins une abstention, la gestion et les comptes 2023 sont adoptés à l'unanimité des déléguées et délégués présents.

9. Préavis n° 03-2024 « AJE - Plan de de développement 2025-2030 »

Les conclusions du préavis qui accompagne le nouveau plan de développement demandent au Conseil :

1. *De valider le plan de l'offre en places d'accueil du réseau « Enfants Chablais » pour la période 2025-2030*
2. *D'en confier l'application au Comité de direction de l'ARASAPE*

10. Rapport des commissions et adoption

C'est M. Chavannes qui rapporte au nom de la Commission ad hoc et Mme Ferrara pour la Commission de gestion. Leurs rapports figurent en annexe. Leurs conclusions sont identiques et rejoignent celles du préavis.

Le Président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée.

Les conclusions du préavis telles que présentées sont mises au vote. C'est à l'unanimité que le plan de développement 2025-2030 du réseau « Enfants Chablais » est accepté. Les représentants du Pays-d'Enhaut se sont abstenus.

M. Lecci remercie les commissions pour leur travail, avec une mention spéciale à Mme Murisier pour l'important document fourni (126 pages). Le futur plan de développement du Réseau peut être transmis à la FAJE, pour adoption.

11. Rapport 2023 de la Commission de gestion

Le rapport ayant été transmis à l'ensemble du Conseil avant la séance, Mme Habegger, rapportrice, est dispensée de le lire. Il est joint au présent procès-verbal.

Faisant allusion à l'année tumultueuse que fut 2023, Mme Habegger remercie le Comité d'avoir écouté les remarques de la Commission de gestion et d'en avoir tenu compte dans sa gestion de l'Association. Elle espère que la période plus stable qui y succède sera bénéfique pour tous.

12. Informations du Comité

M. Lecci a plusieurs informations à transmettre aux déléguées et délégués, soit :

a. Pour l'AJE

- Des félicitations sont adressées à l'UAPE de Villeneuve « Oxy'Jeune » pour les 14 points sur 15 obtenus suite à la visite de l'OAJE
- De même à la crèche « Les Renardeaux » de Rennaz dont le label de qualité a été renouvelé avec la mention « excellent »
- De même à l'UAPE de Noville, « Le Griffon d'or », pour le maximum des 15 points décernés par l'OAJE suite à sa visite
- La capacité de cette dernière structure va passer à la rentrée 2024 de 24 à 36, nécessitant une adaptation des locaux pour répondre aux normes de l'OAJE
- Une cantine aménagée à la rentrée dans la Grande-Salle « La Rotzérane » à Roche accueillera désormais les 7/8H et soulagera l'UAPE « La Cédille » dont la capacité sera ramenée de 60 à 48 places. Peu d'économie à attendre puisqu'il s'agit d'un transfert de charges et que les horaires seront élargis notamment au mercredi après-midi. La demande est très forte dans cette région.
- Une étude sur les loyers des structures a débuté, qui en est au stade actuellement de la récolte des données. Le moment venu, le Conseil sera informé des remarques et conclusions auxquelles on sera arrivés.

b. Pour le CSR/AAS

- Le Canton a accepté de rafraîchir les locaux de l'Agence AAS de Villeneuve et de financer les travaux à hauteur de CHF 15'000.-
- Suite au départ de M. Galeano, directeur, le Comité a engagé à temps partiel et à titre intérimaire Mme Dolores Roncero Chavan, directrice de l'ARAS Riviera, le temps d'organiser la succession. Son intervention fait l'objet d'une refacturation entre nos deux ARAS. La phase de recrutement a débuté, une annonce a été publiée sur Job UP et les postulations rentrent. Mme Aurélie Tulot et M. Pascal Berruex ont la charge de ce dossier au sein du Comité, avec l'appui de Move UP qui interviendra à certains

moments de la procédure, de même que le Canton. Le Comité a à cœur de repartir sur de bonnes bases et que les avis concordent par rapport à l'engagement de ce futur.e directeur ou directrice.

- Le Comité a profité de la situation pour effectuer un bilan de la situation financière de l'ARASAPE au niveau du CSR et des AAS. M. Ghelfi de la DGCS a été sollicité non seulement pour nous accompagner dans le recrutement mais aussi avec l'établissement du bilan de santé projeté, ce qu'il a accepté. Il s'est engagé également au cas où une aide financière du Canton devrait pallier le manque de liquidités, nos fonds comme vous le savez étant épuisés.

Une répartition des frais transverses entre CSR et AAS est par ailleurs à l'étude, visant à définir des ratios plus proches de la réalité que le 50/50 actuellement appliqué. Dès accord du Canton reçu, la question se posera de savoir si on en impacte directement les comptes 2024 ou si on la reporte au budget 2025. Le Comité est d'avis d'effectuer cette rectification sans attendre, même si cela entraîne des différences significatives au niveau des comptes. M. Lecci sonde les intentions du Conseil sur ce sujet.

D'une majorité d'avis exprimée ressort la volonté de ne pas reporter les effets d'une éventuelle modification de la clé de répartition sur les comptes 2024, la période du budget 2025 étant privilégiée moyennant les explications adéquates.

c. Pour le Comité

- M. Pascal Berruex a été désigné comme étant le répondant en cas de crise et menace liée à la cybersécurité, à l'image des communes et en réponse aux directives du Canton et son EMCC
- Option a été prise, sur les conseils de M. le Préfet lors sa visite annuelle, de suspendre la révision des statuts de l'ARASAPE entamée voici plusieurs mois. Le Canton a en effet décidé, suite à notre intervention, d'engager une réflexion interne au sein de la DGCS sur les différents modes de financement entre CSR et AAS, le but étant qu'un nouveau modèle de fonctionnement des RAS – et donc de leurs statuts – puisse être instauré à l'aube de la future législature. Une communication est attendue d'ici l'été. Cela n'inclut pas l'accueil de jour, qui devrait se doter de statuts en bonne et due forme sans plus attendre.

Dans un autre registre, question a également été posée à M. le Préfet concernant la pertinence ou non de poursuivre la pratique actuelle du dépôt de deux préavis distincts pour les budgets de l'ARASAPE. De fait, « ...il n'y a pas de règles interdisant votre pratique. Dès lors, si votre Comité estime plus transparent et plus aisé à voter par le Conseil intercommunal de le présenter en deux documents, rien ne s'y oppose ».

Le Président demande si les informations du Comité suscitent des questions ou des remarques.

M. Montangero (Aigle) demande, s'agissant des statuts, s'il est prévu que les présidents des conseils communaux soient officiellement informés de la situation ? Pour rappel, seuls des représentants des exécutifs siègent actuellement au sein du Conseil intercommunal, alors qu'il existe de longue date une revendication pour que les législatifs y soient également représentés.

Il paraît prématuré à M. Lecci de le faire, ne pouvant présumer de l'issue des études du Canton, attendue pour la fin de l'année. Si le sens va dans l'intégration des conseillers communaux, il nous faudra effectivement communiquer et faire notre part du travail.

M. Studer rejoint M. Montangero et témoigne des pressions qui sont ressenties de la part des conseillers communaux. Une communication disant que la révision des statuts est mise en pause le temps que le Canton finisse d'y travailler ne peut-elle être envisagée ?

M. Lecci en convient et préparera avec le Comité une simple information dans ce sens.

M. Studer, en sa qualité de président du Conseil intercommunal, a été associé à la visite préfectorale. La question de l'établissement d'un règlement du Conseil y a été évoquée, la conformité avec la loi sur les communes et son article 40a étant souhaitable. Un règlement-type édicté par le Canton existe, qui facilite les démarches dans ce sens. Consultés sur l'urgence d'un tel règlement, les délégués et déléguées sont d'avis de lier ce point aux statuts et de le reprendre lorsque cette question sera résolue.

13. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée et le Président peut lever la séance, il est 19h57.
Un apéritif attend les déléguées et les délégués à la cafétaria.

Au nom du Conseil intercommunal de l'ARASAPE
Le Président : Léonard Studer La Secrétaire : Eliane Desarzens



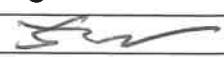
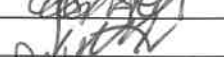
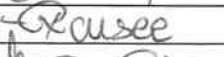
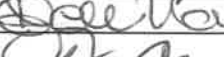
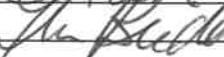
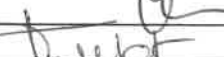
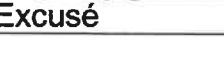
Bex, le 02.09.2024/ede

Annexes : Liste de présence
Procès-verbal n° 23-2023 du 02.11.2023
Rapport des commissions sur le préavis n° 01-2024
Amendement du CoDir aux conclusions du préavis n° 01-2024
Rapport de la Commission de gestion sur le préavis n° 02-2024
Rapport des commissions sur le préavis n° 03-2024

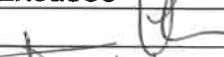
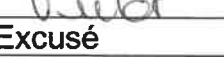
Assemblée générale ordinaire du Conseil intercommunal
Jeudi 30 mai 2024, 19h00, salle de conférences ARASAPE, Bex

Liste des présences

• Communes

Mandat	Nom et prénom	Fonction	Signature
Aigle	Montangero Stéphane	Municipal	
Bex	Cossetto Jean-François Hediger Daniel	Municipal Municipal	Excusé 
Château-d'Oex	Stauber Maximilien	Municipal	Excusé
Chessel	Stettler Séverine	Municipale	
Corbeyrier	Christen Christine	Municipale	
Gryon	Vittoz Georges	Municipal	
Lavey-Morcles	Hauswirth R. Pascale	Municipale	
Leysin	Habegger Laurence	Municipale	
Noville	Daenzer Reynald	Municipal	
Ollon	Freymond Gilbert	Municipal	
Ormont-Dessous	Brugger Raphaële	Municipale	Excusée
Ormont-Dessus	Tougne Nicole	Municipale	
Rennaz	Ferrara Muriel	Syndique	
Roche	Chavannes Jean-Marc	Municipal	
Rossinière	Fivat Alexandre	Municipal	
Rougemont	Genillard Michèle	Municipale	
Villeneuve	Studer Léonard	Municipal	
Yvorne	Berdoz Jean-Luc	Municipal	

• Comité de direction

Président (Rennaz)	Lecci Fabio	Municipal	
Vice-Présidente	Allora Maude	Municipale	Excusée
Membre (Bex)	Dubois Carmen	Municipale	
Membre (Roche)	Tulot Aurélie	Municipale	
Membre (Pays-d'Enhaut)	Berruex Pascal	Municipal(e)	Excusé

• Participants

Secteur AJE	Murisier Malorie Rustemi Fitim	Directrice Resp. Finances	
Secteur CSR/AAS	Moulin Guillaume	Resp. Finances	

• Invités

Préfecture District Aigle	Joly Régis	Préfet	
DGCS	Ghelfi Fabrice	Directeur général	

Bex, le 30.05.2024/ede

MOT DU PRÉSIDENT

J'ai régulièrement l'habitude de comparer notre association à un paquebot. Tout comme un paquebot, notre association navigue dans des eaux parfois tumultueuses en cherchant à atteindre ses objectifs et en affrontant les défis. Ce n'est pas commun d'avoir la responsabilité de diriger l'une des plus grandes associations intercommunale de notre district et c'est pour cette raison qu'avec mon comité, nous sommes tous soudés et volontaires pour mener ce bateau à bon port.

L'ARASAPE a poursuivi sa mutation en 2023 et a pris de nombreux virages importants dans sa gouvernance et son organisation. Pour donner suite à l'audit de gouvernance effectué en 2022, le Comité de direction a pris les décisions suivantes :

Séparation organisationnelle et de direction du secteur AJE (Réseau Enfants Chablais)

Cette séparation a permis aux deux secteurs de reprendre leur rythme de croisière dans une organisation propre à chacun. Cette séparation a débuté au 1er janvier 2023 et s'est terminée à notre grande satisfaction en juin 2023. Nous sommes heureux d'avoir pu compter sur des personnes prêtes à accepter les changements et qui ont mis de la bonne volonté pour parvenir à maintenir des conditions idéales pour une séparation en bons termes.

Organigramme de l'ARASAPE et délégations de compétences

Nous avons rapidement pris en main la réorganisation de nos différents secteurs et défini un nouvel organigramme. Ce dernier nous a permis d'avoir une meilleure clarté des rôles et des responsabilités de chaque secteur. Une nouvelle feuille de route quant à la délégation de compétences de chaque direction nous permet d'avoir une gestion plus pointue de la communication des décisions stratégiques, des finances de l'association ainsi que du suivi des objectifs qualitatifs.

Suppléance des fonctions

Il est important pour une organisation telle que la nôtre de toujours avoir une suppléance en cas d'absence. C'est pourquoi, nous avons défini pour chaque rôle clé une suppléance qui puisse reprendre rapidement le suivi des dossiers et appliquer les décisions prises. Ce processus est essentiel dans la qualité des services offerts aux bénéficiaires et clients de l'ARASAPE.

De nombreux projets d'ampleur ont vu le jour ou du moins ont été décidés tout au long de l'année 2023. Le réseau "Enfants Chablais" a notamment créé de nombreuses places en UAE dans notre district, il a en urgence réussi à maintenir l'offre en accueil d'une structure de la plaine à la suite d'une triste nouvelle, il a démarré un règlement pour l'accueil en milieu familial afin d'avoir une uniformité entre accueillant(e)s, il a édité des directives financières pour toutes les directions de structures ainsi qu'un nouveau règlement pour les parents, etc...

Je ne peux que saluer tout ce travail et inciter les équipes à continuer vers ce cap. Pour toutes ces raisons, le Conseil Intercommunal a accepté l'agrandissement des locaux existants qui permettra aux équipes d'avoir une plus grande confidentialité et de nouveaux espaces de travail lumineux et agréables.

Lorsque l'on change de cap, il est essentiel de pouvoir compter sur un équipage de confiance. La secrétaire du Comité de direction a choisi de retarder sa retraite afin de nous accompagner pendant ces changements. Je relève sa grande professionnalité, son expérience ainsi que sa disponibilité dans les diverses tâches qui lui sont confiées. Je souligne qu'un membre du Comité de direction a décidé de mettre en pause sa carrière politique et j'aimerais sincèrement le remercier pour tout ce qu'il a apporté à notre association. Je souhaite la bienvenue au nouveau membre venant du Pays-d'Enhaut et j'apprécie le travail ainsi que l'investissement prouvé pendant ces quelques mois.

Pour sa première édition, l'enquête de satisfaction réalisée en 2023 a été d'une grande aide pour nos futurs projets. Tous les collaborateurs de l'ARASAPE ont pu exprimer leur sentiment qui ont été pris en compte par leur direction respective et le Comité de direction. Plusieurs axes d'amélioration en ont découlé et nous veillerons à leur exécution.

Ce paquebot appelé ARASAPE se dirige maintenant avec une plus grande clarté vers un objectif défini. Je suis fier de pouvoir compter sur un équipage investi, volontaire et avec de l'expérience. Je réitère mes remerciements à l'ensemble de l'équipage et maintenant que nous avons le vent en poupe, je me réjouis de voguer vers l'horizon 2024!

Fabio Lecci